



Calcul de la pension alimentaire

Par **scooby33**, le **30/06/2009** à **06:38**

Bonjour, je suis divorcé depuis 2001, mon ex a la garde de mes 2 enfants âgés de 16 et 18 ans, je verse depuis le divorce une pension alimentaire réévaluée chaque année comme le préconise ma convention de divorce. Le problème est que mon ex me harcèle par téléphone pour sans cesse me demander une augmentation de cette pension. Par exemple la dernière en date, elle a inscrit sans m'avoir sollicité ma fille dans un internat d'un lycée pour la rentrée prochaine, et me demande la moitié des frais de l'internat (600 euros) soit cinquante euros de + par mois. Je suis chaque fois mis devant le fait accompli. Il faut savoir que ma convention précise que les frais ne seront partagés que pour les voyages scolaires et pour les frais d'études supérieures après présentation des pièces justificatives par la mère. Il faut savoir aussi que depuis le divorce nous avons refait chacun notre vie elle s'est remariée et moi aussi et j'ai un petit garçon qui est né depuis, de ce fait nos charges et ressources respectives ne sont plus les mêmes et cela je pense peut avoir une conséquence sur le calcul de la pension alimentaire. Comment dois je procéder pour arrêter définitivement les relances de mon ex? puis je verser directement une part de la pension alimentaire à mon enfant majeur? Merci